



Office national du film

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/51-2001

ISBN 0-660-61703-X



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Office national du film du Canada

Rapport de rendement

**Pour l'exercice terminé
le 31 mars 2001**

Table des matières

PARTIE I : MESSAGES

- A. Message de la Ministre du Patrimoine canadien
- B. Message du Commissaire du gouvernement à la cinématographie 1

PARTIE II : OFFICE NATIONAL DU FILM

- 1. Contexte socio-économique 2
- 2. Principaux engagements en matière de résultats 3
- 3. Réalisations en matière de rendement 4
- 4. Contribution de l'ONF aux priorités gouvernementales 16

ANNEXES

- I GROUPEMENT DE RAPPORTS 18**
- II RENDEMENT FINANCIER 19**
 - A. Aperçu du rendement financier 19
 - B. Tableaux financiers récapitulatifs 20
- III APERÇU DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM 25**
 - A. Mandat et mission 25
 - B. Cadre de fonctionnement 26
 - C. Organigramme 27
- IV AUTRES RENSEIGNEMENTS 29**
 - A. Personnes ressources pour obtenir d'autres renseignements 29
 - B. Lois appliquées et règlements 29

Partie I

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5



L'Office national du film du Canada nous incite, en tant que Canadiens et Canadiennes, à célébrer notre diversité culturelle et nos valeurs communes, et offre un modèle aux autres pays de la planète... modèle de tolérance et de respect de la diversité linguistique et culturelle, modèle de développement à l'ère de la globalisation et des technologies de l'information, modèle de société qui mise sur ses forces actives et ses propres valeurs tout en demeurant ouverte sur le monde.

À travers de nombreuses activités et programmes l'Office national du film du Canada travaille en collaboration avec les divers organismes du Portefeuille du Patrimoine canadien et un grand nombre d'intervenants de partout au pays. L'Office national du film du Canada vise à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mieux connaître leur pays et de mieux comprendre son histoire et sa diversité culturelle, mais surtout de le considérer comme un patrimoine à partager et à préserver pour les générations futures.

En appuyant l'expression culturelle canadienne sous toutes ses formes, le Portefeuille du Patrimoine canadien contribue, comme en fait foi le présent rapport, à ce grand projet de société : donner un sens à notre identité et à nos valeurs communes.

C'est notre mission. Et cette mission nous tient à coeur.

Voilà pourquoi le présent Rapport sur le rendement du CRTC fait le point sur les résultats de l'appui, des partenariats et des efforts que nous apportons à l'expression de la culture canadienne sous toutes ses formes et des valeurs canadiennes, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des changements de société annoncés dans les grandes orientations du gouvernement canadien et viennent renforcer le tissu social et culturel de notre pays.

Sheila Copps

Canada

Message du Commissaire du gouvernement à la cinématographie

L'ONF occupe une place privilégiée dans le paysage audiovisuel du Canada. Père du cinéma canadien, du film d'auteur, l'ONF produit et distribue des œuvres qui ont façonné la conscience collective, les points de vue et les idées de nombreuses générations de Canadiennes et Canadiens, et d'autres peuples aux quatre coins du monde. Conservant toute leur pertinence pour la population canadienne, ces œuvres sont encore en demande 30 ou 40 ans après leur lancement.

Documentaires, films d'animation, productions sur de nouveaux médias et autres œuvres élargissent progressivement le champ de la créativité et traduisent les réalités et les points de vue canadiens. Ces œuvres sont diffusées par les chaînes de télévision grand public et les chaînes spécialisées, dans les cinémas, dans les écoles et autres établissements d'enseignement, dans les bibliothèques publiques et, de plus en plus, dans Internet. L'avantage durable et à long terme de ces œuvres est qu'elles s'adressent aux Canadiens et Canadiennes de tous âges et origines, qu'elles aident à créer des liens entre les Canadiens et Canadiennes, à en créer entre le Canada et sa population et à faire rayonner le Canada à l'étranger.

Ces dernières années, l'ONF a opéré d'importants changements découlant des réalités financières du gouvernement fédéral. Ces changements ont été exécutés avec prudence et bon sens en respectant un principe directeur : maintenir les activités clés tout en poursuivant le développement du cinéma pour et par les Autochtones, les femmes, les groupes de la diversité culturelle et les cinéastes de la relève d'un océan à l'autre. L'ONF a également saisi les occasions de faire connaître ses œuvres et de les rendre accessibles dans un système de radiodiffusion en plein essor et, plus récemment, dans Internet. CinéRoute, qui assurera bientôt la transmission de films sur demande par Internet, est un exemple des capacités d'adaptation, d'innovation et de développement de l'ONF malgré les contraintes budgétaires.

L'ONF est aussi pertinent que jamais et s'engage à tabler sur son rôle de fondateur du cinéma canadien. L'intérêt pour les œuvres de l'ONF montre le besoin de rester plus proche du public par un plus grand nombre de projections locales et de télédiffusions, un meilleur accès par Internet, aux salles et écoles – bref, par tous les moyens permettant de maximiser l'atteinte des divers publics.

Pour mesurer le succès avec lequel nous parvenons à réaliser notre mandat, nous utilisons des outils que nous avons créés et mis en œuvre au fil des ans; des outils de plus en plus précis et éloquentes. L'ONF continue de les parfaire, surtout pour ce qui a trait à l'auditoire atteint, à son intérêt et à sa satisfaction, ainsi qu'au retentissement des œuvres. L'ONF est décidé à chercher de nouveaux outils servant à évaluer la qualité de ses œuvres et leur pertinence pour la population canadienne.

Les priorités pour l'avenir consistent à demeurer pertinent pour les générations futures. Pour ce faire, l'ONF renouvellera constamment les possibilités de création dans divers marchés, particulièrement dans ceux de l'éducation et des nouveaux médias; il mettra au point de nouvelles stratégies pour atteindre les auditoires; il établira de nouvelles approches pour traduire la diversité culturelle et linguistique, et permettre l'expression de nouvelles voix, de nouvelles visions, de nouvelles idées.

Dans le présent exposé de rendement, nous nous efforçons de respecter les principes inhérents à l'établissement de rapports efficaces sans toutefois perdre de vue que ce que l'ONF apporte de profondément singulier dans la vie de la population canadienne est affaire de subjectivité. Dans un même souffle, les outils dont nous disposons nous permettent d'affirmer que l'image de marque de l'ONF s'impose ici et à l'étranger, et que l'intérêt suscité par ses œuvres ne se dément toujours pas.

Jacques Bensimon

Commissaire du gouvernement à la cinématographie
et président de l'Office national du film du Canada

Partie II

Partie II : Office national du film

1. Contexte socio-économique

L'ONF produit, distribue et rend accessibles aux publics canadiens et étrangers des œuvres audiovisuelles qui reflètent les réalités et les perspectives canadiennes tout en innovant dans divers aspects de la cinématographie. Ces œuvres sont diffusées par les chaînes de télévision canadiennes et les chaînes spécialisées, dans les cinémas (animation), dans les écoles, dans les bibliothèques publiques et, de plus en plus, dans Internet.

L'avantage durable du mandat de l'ONF est d'aider à créer des liens entre les Canadiens et Canadiennes de tous âges et origines, à en créer entre le Canada et sa population et à faire rayonner le Canada à l'étranger. Ce mandat se concrétise dans les œuvres produites par l'ONF — des œuvres à nulle autre pareille, qui visent à donner aux Canadiens et aux Canadiennes un sentiment d'appartenance, un sens de la place qu'ils occupent au pays et de l'importance de leur pays dans le monde. Ces œuvres sont créées pour faire mieux connaître et comprendre les réalités sociales et culturelles du Canada. Dans un univers où les marchés et le commerce n'ont pas de frontières, le rôle que joue l'ONF dans la création et la diffusion de la culture canadienne est essentiel.

L'une des priorités du gouvernement fédéral est de mettre en valeur et enrichir l'expérience canadienne. Les œuvres audiovisuelles de l'ONF visent à approfondir la compréhension de divers enjeux et à créer une société aux valeurs communes. Ces œuvres procurent à la population canadienne un contenu canadien de grande qualité. Les priorités du gouvernement comprennent aussi le développement de nouveaux talents et le service à des auditoires cibles tels les enfants, les jeunes et les Autochtones. Par ses initiatives à l'intention des cinéastes débutants ainsi qu'à l'accent mis sur les œuvres pour jeunes publics par le Programme anglais et le Programme français, l'ONF joue un rôle central dans l'atteinte de ces priorités.

Fournisseur d'émissions canadiennes de grande qualité aux réseaux de télévision canadiens, l'ONF se trouve aux prises avec les changements qui se produisent actuellement dans l'industrie de la télévision : croissance du système de radiodiffusion en raison des centaines de nouvelles licences accordées à des chaînes spécialisées, maturité des chaînes spécialisées existantes et affaiblissement général des redevances. Tout en donnant peut-être à l'ONF de meilleurs débouchés pour ses films par une programmation compatible avec la collection de l'ONF, les nouvelles chaînes entraînent du même coup une fragmentation accrue du marché et une diminution des sommes versées pour ces émissions, donc l'affaiblissement global des recettes de l'ONF.

Le CRTC a attribué une licence de chaîne spécialisée (Canadian Documentary Channel) à l'ONF, Corus et quatre autres producteurs indépendants. De la sorte, l'ONF pourra positionner sa programmation documentaire dans le but d'accroître sa visibilité, de se faire connaître davantage et d'augmenter son auditoire.

L'ONF continue d'étendre son utilisation du Web, tant comme support de création (animation Web) que comme instrument d'interaction directe avec les internautes au Canada, mais aussi dans le monde entier. L'ONF réussit à imprimer sa « marque » sur le Web parce qu'il produit des documentaires d'opinion et des films d'animation d'auteur. La diffusion de vidéos par Internet continuera vraisemblablement d'être un élément constitutif de tous les modes de diffusion, ce qui continuera de nécessiter des modifications tant à certaines ententes signées avec des détenteurs de droits qu'aux politiques internes sur les droits Internet découlant de ventes à la télévision.

Les partenariats demeurent importants parce qu'ils présentent des occasions de coproductions, augmentent la visibilité de l'ONF et rendent les œuvres plus accessibles à la population canadienne.

L'ONF continue de travailler en partenariat avec CANARIE, promoteur du réseau optique pancanadien à large bande CA*net 3, et le Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ) pour accroître et faciliter l'accès à ses œuvres audiovisuelles. Grâce à ce service en ligne accessible sur demande, des universités et centres de recherche canadiens peuvent voir en ligne et en temps réel plus de 800 films de la collection de l'ONF. Une évaluation de cette initiative démontre l'utilité de ce service comme outil de référence et d'information (*Évaluation du processus d'implantation de CinéRoute dans les institutions postsecondaires canadiennes*, ABC Inc.).

Au nombre des nouveaux partenariats, mentionnons celui conclu avec Famous Players, qui a permis à des enfants hospitalisés dans divers établissements du pays (à Montréal, Moncton, Halifax) de voir des vidéocassettes d'animation de l'ONF.

Globalement, les défis qui attendent l'ONF sont liés aux changements qui surviennent dans le système canadien de radiodiffusion – Internet et les autres réseaux –, des défis qui exigent un marketing créatif tablant sur le prestige dont jouit déjà l'image de marque de l'ONF.

2. Principaux engagements en matière de résultats

L'ONF a trois objectifs stratégiques.

1. Produire des documentaires et films d'animation de grande qualité qui traduisent la diversité des perspectives et réalités canadiennes, et favorisent l'innovation et l'émergence de nouveaux talents.

Stratégies

- Accorder la primauté à la production cinématographique dans l'allocation des ressources.
- S'ouvrir davantage aux créateurs et créatrices de ce pays.
- Accroître la productivité du processus de production et de postproduction dans le respect des impératifs de créativité.
- Maintenir une structure décentralisée.
- Réfléter la diversité à l'écran et en coulisses.

- Explorer les nouveaux médias de production.
- Expérimenter de nouveaux outils de production et de distribution numériques et interactifs.
- Développer de nouveaux talents et de nouvelles compétences en cinéma.
- Continuer à déployer les efforts voulus pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'équité en matière d'emploi.

2. Distribuer et promouvoir les productions de l'ONF, et les rendre plus accessibles aux publics canadiens et étrangers.

Stratégies

- Tirer profit de la prolifération des canaux de télévision au Canada et à l'étranger.
- Établir des partenariats avec des organismes publics et privés.
- Faciliter l'accessibilité à l'ensemble de la collection de films de l'ONF par divers moyens.
- Développer et diversifier les marchés canadiens et internationaux.
- Améliorer les fonctionnalités de commerce électronique permettant les achats en ligne par les consommateurs et par les acheteurs institutionnels, d'abord au Canada puis aux États-Unis.
- Poursuivre le développement du projet pilote CinéRoute pour assurer la diffusion par Internet auprès des clients institutionnels et, ultérieurement, dans tous les foyers canadiens.
- Mettre en œuvre le Système électronique de gestion des droits d'auteur (SEGDA) afin d'améliorer la distribution et la prestation de contenu par le Web.
- Améliorer les structures de mise en marché et de distribution.

3. Gérer les ressources de manière efficace et responsable.

Stratégies

L'ONF vise à faire un lien entre les ressources utilisées et les résultats obtenus pour s'assurer que les ressources sont bel et bien utilisées avec efficacité et efficience. Pour ce faire, il importe de maintenir son infrastructure opérationnelle et administrative à son strict minimum, en utilisant les moyens suivants :

- Miser sur l'informatisation du travail et les nouveaux systèmes d'information.
- Poursuivre la mise à niveau des systèmes de production et de distribution.
- Moderniser la fonction de contrôleur conformément aux meilleures pratiques de gestion.

3. Réalisations en matière de rendement

Les trois grands objectifs de rendement de l'ONF méritent un examen plus approfondi si l'on veut mieux comprendre le contexte sous les aspects des stratégies mises en œuvre, des ressources

utilisées et du perfectionnement des outils de mesure. Un tel examen permet également d'évaluer l'efficacité des stratégies utilisées.

OBJECTIF 1

PRODUIRE DES DOCUMENTAIRES ET FILMS D'ANIMATION DE GRANDE QUALITÉ QUI TRADUISENT LA DIVERSITÉ DES PERSPECTIVES ET RÉALITÉS CANADIENNES, ET FAVORISENT L'INNOVATION ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TALENTS.

Il s'agit là d'un objectif à long terme. L'un des défis de l'ONF consiste à s'assurer que ses œuvres continuent de faire connaître et comprendre des réalités qui évoluent ainsi qu'à permettre l'expression de voix nouvelles et de nouveaux phénomènes de société. Par conséquent, l'affectation de ressources à la production est une priorité qui monopolise environ 65 p. 100 du budget de l'ONF. Les outils utilisés pour mesurer jusqu'à quel point cet objectif est atteint sont notamment :

- degré d'intérêt pour les films et degré de satisfaction des auditoires;
- reconnaissance de la part de l'industrie cinématographique canadienne et internationale sous forme de prix;
- reflet de la diversité par la représentativité des cinéastes.

L'ONF a tenté d'utiliser ces indicateurs pour évaluer sa capacité d'atteindre son premier objectif. Néanmoins, puisque la réaction à une œuvre d'art est affaire de subjectivité, il est difficile de mesurer jusqu'à quel point l'ONF réussit à produire des œuvres audiovisuelles qui approfondissent la compréhension mutuelle et la création d'une société aux valeurs communes. Quoi qu'il en soit, les indicateurs susmentionnés suggèrent que, quand le public a accès à des films de l'ONF, il les regarde, et qu'ils sont jugés par les pairs comme des œuvres innovatrices et de grande qualité. Les films réalisés traduisent également le point de vue de divers groupes culturels et de jeunes cinéastes.

Il convient de signaler que, selon une analyse de la presse, l'ONF est perçu comme un producteur d'œuvres de grande qualité, particulièrement dans les domaines du documentaire et de l'animation. Notons également que selon cette étude, les films antérieurs de l'ONF continuent de compter au nombre des œuvres de grande qualité. (*Outil de mesure des réactions de la presse à l'égard des films de l'ONF*, Danielle Charron, 31 mars 2001)

Il importe de noter que la diversité des sujets abordés et l'expérimentation dont témoignent les œuvres sont également des indicateurs de la mesure dans laquelle l'ONF favorise l'innovation. L'une des principales caractéristiques des sujets est de susciter des discussions sur d'importantes questions d'intérêt social.

En 2000-2001, l'ONF a terminé 87 films, vidéos et produits multimédias, dont des coproductions, qui se répartissent ainsi :

Nombre de produits

Documentaires	53
Films d'animation	24
Vidéos ou cédéroms éducatifs destinés aux jeunes	5
Long métrage de fiction	1
Compilations (films déjà tournés)	4

Certaines de ces œuvres constituaient des projets expérimentaux, dont la première vidéo à haute résolution *Tableaux d'un voyage imaginaire*, et l'ensemble de deux cédéroms à site Web intégré *Between the Lines*, grâce auquel les élèves acquièrent des connaissances médiatiques.

Dans le secteur de l'animation, l'ONF travaille à étendre le processus de création en ligne de sorte que les créateurs puissent collaborer à l'échelle nationale et internationale malgré les distances qui les séparent.

Les sujets abordés dans les œuvres couvrent les domaines suivants :

Peuples et cultures du Canada

Arts et culture

Diversité culturelle

Géographie, nature et environnement ainsi qu'arts et médias

Sujets à caractère social, moral et juridique

Histoire, politique et gouvernement

Psychologie et relations interpersonnelles

Sports et activités récréatives

Enfance, adolescence et famille

Sciences et technologies

En appliquant ses stratégies qui consistent à explorer les nouveaux médias de production ainsi qu'à expérimenter les nouveaux outils de production et de distribution numériques et interactifs, l'ONF entend enrichir la production sur supports traditionnels avec la production Web. Voilà qui rehausse l'expérience offerte par la production audiovisuelle sur supports traditionnels. Il en va de même de l'interactivité ajoutée à la production audiovisuelle, qui permet en outre d'atteindre un public plus jeune.

Degré d'intérêt pour les films et degré de satisfaction des auditoires

La pertinence et la qualité des films se mesurent entre autres à la taille des auditoires. L'indicateur retenu pour juger du rendement à cet égard est l'auditoire cumulatif à la télévision canadienne.

Auditoire cumulatif à la télévision canadienne (en milliers de personnes)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Auditoire français	74 000	55 000	27 389
Auditoire anglais	119 000	82 000	33 200
Total	193 000	137 000	60 589

La diminution de l'auditoire cumulatif en 2000-2001 s'explique par le fait que la collection de l'ONF a été exploitée au maximum par la vague de chaînes spécialisées ayant vu le jour il y a quelques années. Le lancement du Canadian Documentary Channel (dont l'ONF est partenaire) prévu en 2001 contribuera à augmenter le nombre de téléspectateurs qui regarderont des films de l'ONF.

Il est bon de signaler que, même si l'auditoire cumulatif est un indicateur utile, il ne tient aucun compte du succès retentissant de certains films lors de leur diffusion en primeur à la télévision, attirant un auditoire d'un demi-million de téléspectateurs ou plus. À ce chapitre, mentionnons la diffusion par le réseau CTV de *When a Child Goes Missing*, qui a attiré 844 000 personnes, et de trois autres films, *Worst Case Scenario*, *Ah... the Money, the Money, the Money – The Battle for Salt Spring*, et *Nuclear Dynamite*, dont les audiences ont été respectivement de 626 000, 550 000 et 498 000 personnes. Le même raisonnement vaut pour les productions en français d'*Enfer et contre tous!* et de *L'Armée de l'ombre*, qui ont intéressé respectivement 565 000 et 420 000 personnes lors de leur première télévisée.

On doit également souligner que la méthode appliquée aux mesures d'auditoire est en évolution perpétuelle puisque ces outils ont d'abord été conçus pour satisfaire aux besoins des diffuseurs désireux de vendre de la publicité. Les outils actuels ne sont pas assez perfectionnés pour évaluer, par exemple, la valeur de la diffusion d'un documentaire de l'ONF sur une chaîne documentaire par rapport à une chaîne grand public. En d'autres termes, ces outils ne mesurent pas la qualité de ce qui est vécu par l'auditoire et son incidence sur l'approfondissement de la compréhension et de la connaissance des Canadiens et des Canadiennes, mais plutôt la quantité, soit le nombre total de téléspectateurs ayant regardé le documentaire.

Les études d'audience se poursuivent et l'ONF contrôlera les progrès réalisés pour améliorer les outils utilisés aujourd'hui ou de nouveaux outils éventuellement mis au point qui pourraient donner une idée plus précise sur les auditoires touchés et leur satisfaction.

L'une des initiatives présentement à l'étude consiste en la création d'un groupe de travail composé de représentants de Téléfilm Canada, du Fonds canadien de télévision, du CRTC, de Statistique Canada, du ministère du Patrimoine canadien et des firmes spécialisées dans les cotes d'écoute BBM et Nielsen. Ce groupe de travail aurait pour mandat de perfectionner les outils utilisés pour mesurer l'auditoire atteint. L'ONF entend suivre cette initiative de près et y participer au besoin.

En décembre 2000, l'ONF a organisé un groupe de discussion pour faire l'essai du site Web en cours de développement, *Destination Jeunesse*. Ainsi, des enfants sont venus à l'ONF et ont visité

le site, ce qui a permis de vérifier leur intérêt et leur satisfaction. L'ONF fait appel à de tels groupes au besoin et en tire de précieux renseignements.

Reconnaissance de la part de l'industrie cinématographique canadienne et internationale sous forme de prix

La reconnaissance de l'excellence des films de l'ONF par l'industrie canadienne et étrangère représente une mesure objective du caractère innovateur ainsi que de la qualité et de la pertinence de ses productions. Le tableau suivant fait état des prix remportés par les productions de l'ONF dans les différents festivals au cours de l'année par rapport aux années antérieures.

Prix remportés par les productions

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Canada	36	38	46
International	65	93	83
Total	101	131	129

Année après année, l'ONF continue de se mériter des prix, des mentions honorables et des hommages tant au Canada que sur la scène internationale, ce qui témoigne de la qualité, de la pertinence et du caractère innovateur de ses productions.

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'ONF a remporté pour la deuxième fois un prix au Festival international du film de Cannes, la Caméra d'or, pour le premier long métrage en inuktitut, *Atanarjuat*. Par ailleurs, un film réalisé dans le cadre de l'Aboriginal Filmmaking Program, *Deep inside Clint Star*, a remporté le prix Donald Brittain à la soirée des Gemini, qui rend hommage à la programmation de la télévision anglaise. L'ONF a en outre récolté des prix attribués pour divers films ayant participé à une variété de festivals. En voici quelques exemples.

- *Les Saisons de Ludovic (Seasons in the Life of Ludovic)*, une délicieuse collection de courts métrages pour enfants, a remporté dix prix.
- *Des marelles et des petites filles... (Of Hopscotch and Little Girls)* a récolté huit prix dont trois Gémeaux.
- *Le garçon qui a vu l'iceberg/The Boy Who Saw the Iceberg* a reçu le FIPA d'argent au Festival international des programmes audiovisuels à Biarritz, en France.
- *Village of Idiots (Le Village des idiots)* a gagné 16 prix depuis sa sortie, y compris le Génie du meilleur court métrage d'animation.
- *Âme Noire/Black Soul* s'est mérité l'Ours d'or au Festival international du film de Berlin.
- *Nuclear Dynamite* a récolté des prix en Chine, aux États-Unis et en Italie.
- *Through a Blue Lens* a remporté trois prix au prestigieux Concours du Japon.

Plusieurs autres titres se sont mérités des prix dans des catégories spécialisées telles que sciences et technologies, médias éducatifs, films pour enfants, films sur l'art, questions sociales, religion, peuples autochtones, santé mentale, connaissances médiatiques, relations interraciales et environnement.

L'apport de l'ONF au cinéma a été reconnu par le Prix du Gouverneur général décerné à Alanis Obomsawin – l'une des meilleures documentaristes de l'ONF – pour souligner sa longue carrière et son importante contribution à la cinématographie canadienne. L'ONF a aussi été honoré au Festival international des programmes audiovisuels pour sa production exemplaire et pour être resté, au fil des années, toujours fidèle à un idéal de qualité et d'innovation.

Reflet de la diversité par la représentativité des cinéastes et des nouveaux créateurs

L'ONF tient à donner aux jeunes cinéastes l'occasion de faire leurs premières armes dans le milieu cinématographique professionnel et, à cette fin, recourt à diverses initiatives. Certaines d'entre elles visent particulièrement les cinéastes d'origines culturelles variées. Par exemple :

- Le programme Libres courts a permis à sept jeunes cinéastes de réaliser leur premier court métrage documentaire.
- Dans le cadre de l'Aboriginal Filmmaking Program, l'ONF a sorti 22 films à ce jour.
- Le concours Cinéaste Autochtone a permis à un cinquième cinéaste de cette communauté culturelle de réaliser un documentaire.
- Le programme Reel Diversity, destiné aux cinéastes appartenant à une minorité visible, a permis à six cinéastes d'entreprendre la production de films d'une demi-heure avec un budget ne dépassant pas 100 000 \$. En raison du succès que connaît ce programme en Ontario, il sera étendu à d'autres centres régionaux de production.
- Les programmes d'aide aux cinéastes indépendants par lesquels l'ONF assume certains coûts d'équipements et de services et offre des conseils professionnels à des cinéastes de la relève, ont de nouveau permis à l'ONF d'apporter son soutien à 239 projets d'un océan à l'autre.

Nombre de projets soutenus

	1998–1999	1999–2000	2000-2001
Aide au cinéma indépendant (ACIC)	76	68	66
Filmmaker Assistance Program	164	169	173
Total	240	237	239

OBJECTIF 2

DISTRIBUER ET PROMOUVOIR LES PRODUCTIONS DE L'ONF, ET LES RENDRE PLUS ACCESSIBLES AUX PUBLICS CANADIENS ET ÉTRANGERS.

Cet objectif vise à faire en sorte que l'ONF utilise tous les circuits de distribution afin de rejoindre le public canadien et étranger de divers marchés au moyen de stratégies de mise en marché efficaces, et qu'il facilite l'accès à sa collection de films, pierre angulaire du patrimoine audiovisuel canadien. Dans l'ensemble, il s'agit de faire en sorte que les télédiffuseurs, les établissements d'éducation, les bibliothèques et d'autres marchés utilisent davantage les productions audiovisuelles de l'ONF.

Les indicateurs suivants permettent de rendre compte du rendement de l'ONF à cet égard :

- progrès réalisés en matière de développement et de diversification des marchés, mesurés à partir des recettes et des locations de productions de l'ONF;
- accès au fonds audiovisuel de l'ONF, mesuré à partir des demandes d'information et de l'utilisation de la collection, y compris au moyen de CinéRoute, le projet pilote de cinéma sur demande par liaison Internet offert aux universités canadiennes.

Ces indicateurs sont commodes pour évaluer jusqu'à quel point les productions de l'ONF sont utilisées par divers marchés canadiens et étrangers mais, à long terme, il faudra trouver des outils qui permettent de mesurer l'incidence des œuvres de l'ONF, tout particulièrement en ce qui a trait au degré auquel la « marque » ONF continue de faire « découvrir » le Canada au public étranger.

Ajoutons que les stratégies globales de mise en marché utilisées pour accroître la visibilité des œuvres audiovisuelles de l'ONF et les faire mieux connaître sont constamment revues pour s'assurer de leur efficacité. Par exemple, l'ONF organise des présentations de nouveaux films à l'intention de la presse et entreprend des recherches sur les besoins des utilisateurs, sur l'image de marque et sur les communications par Internet. La recherche vise au bout du compte à faire d'onf.ca une destination incontournable pour quiconque s'intéresse au documentaire d'opinion et à l'animation d'auteur.

Dans une optique plus large, l'ONF a également commandé une étude sur les options d'améliorations tactiques et stratégiques en matière de mise en marché et de distribution.

Développement et diversification des marchés

Les recettes générées et le nombre de transactions témoignent de l'efficacité des stratégies de mise en marché utilisées par l'ONF, du succès obtenu et de l'attrait des films de la collection auprès des divers marchés.

Les marchés canadiens

Les recettes tirées de la vente de copies et de vidéocassettes sont en hausse alors que celles des marchés de la télévision et des salles sont en baisse. Dans le cas de la télévision, l'essor considérable du système canadien de radiodiffusion a mené à l'attribution de licences à des centaines de nouvelles chaînes spécialisées, ce qui donnera vraisemblablement à l'ONF l'occasion de faire voir ses œuvres davantage, mais entraînera du même coup une diminution sensible des redevances versées par les diffuseurs.

Dans le cas du marché non commercial (marché de l'éducation et marché institutionnel), l'ONF a entrepris d'évaluer la demande future et l'incidence des développements technologiques sur ce marché. Selon les résultats de cette étude, la demande devrait provenir des programmes scolaires, par exemple en sciences, géographie, histoire, formation en gestion et sciences sociales. L'étude montre également que la prestation numérique se répercutera considérablement sur ce marché et que les promotions Web et les ventes en ligne progressent rapidement. Nous disposons ainsi d'une information essentielle nous permettant de revoir les stratégies que nous utilisons actuellement pour satisfaire au deuxième objectif de l'ONF. (*Non-feature Video Market in Canada Research Study*, Generations Research, avril 2001)

Le tableau suivant présente les recettes réalisées sur les différents marchés au Canada.

Recettes selon les marchés

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	\$	\$	\$
Redevances			
Télévision	1 139 978	1 653 167	921 852
Salles de cinéma	148 306	140 754	120 190
	1 772 086	1 703 264	1 810 146
Vente de copies et de vidéocassettes	18 778	18 855	18 214
Locations	433 101	681 989	676 503
Vente de plans d'archives			
Total	3 512 249	4 198 029	3 546 905

Par ailleurs, l'ONF a établi des partenariats avec différentes bibliothèques publiques dans les diverses régions du pays par lesquels elles peuvent acheter nos films à des conditions avantageuses en retour d'un service de prêt ou de location de ces films à leur clientèle.

Nombre de prêts de films dans les bibliothèques partenaires

1998-1999	1999-2000	2000-2001
214 452	198 102	208 660

Ce marché a connu une augmentation de plus de 10 000 prêts par rapport au dernier exercice.

Les marchés étrangers

Recettes de l'étranger par marché

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	\$	\$	\$
Télévision	1 001 610	2 019 610	977 573
Salles de cinéma	404 225	59 868	147 941
Institutionnel et éducatif	777 703	880 483	943 962
Consommateur	80 890	165 424	325 969
Total	2 264 428	3 125 396	2 405 445

Le marché non commercial et le marché consommateur ont connu un bon rendement en 2000-2001 grâce à de nouvelles ententes et au marché du DVD en pleine croissance, contrairement à celui de la télévision sur lequel nous avons enregistré une baisse de recettes considérable. La situation s'explique partiellement par l'instabilité de l'économie aux États-Unis et la prolifération des chaînes spécialisées qui fragmente le marché et fait chuter les redevances sur les documentaires comme jamais auparavant.

Accessibilité au fonds audiovisuel de l'ONF

Faciliter l'accès au fonds audiovisuel de l'ONF est un moyen essentiel d'atteindre un plus grand auditoire ainsi que d'accroître la visibilité des œuvres de l'ONF et les mieux faire connaître.

Demandes d'information

Au cours de l'exercice, l'ONF a conçu une nouvelle version de son catalogue multimédia. Il s'agit d'une liste dynamique de 7 000 films comprenant synopsis, génériques et photographies, dotée d'un puissant moteur de recherche. Cette base de données audiovisuelles sera ultérieurement enrichie de titres d'autres organismes. Cette année, le nombre d'interrogations a considérablement augmenté, comme le montre le tableau suivant.

Interrogations de la base de données

1998-1999	1999-2000	2000-2001
8 036 000	10 698 366	20 225 321

Utilisation de la collection

Au cours de l'année, nous avons poursuivi le transfert de nouveaux titres sur vidéodisques (298 titres) qui ont été ajoutés au catalogue de la CinéRobothèque et rendus disponibles auprès de la clientèle. L'effet combiné d'un plus grand nombre de productions disponibles et de l'amélioration de l'accessibilité à l'information sur les films a contribué à une plus grande exploitation de ce riche patrimoine audiovisuel canadien.

Titres différents vendus ou loués au Canada et à l'étranger en 2000-2001, selon la décennie de production*

1921-1930 †	2 titres	2 titres
1931-1940 †	9 titres	27 titres
1941-1950	207 titres	210 titres
1951-1960	346 titres	400 titres
1961-1970	680 titres	629 titres
1971-1980	968 titres	989 titres
1981-1990	1 183 titres	1 180 titres
1991-2000	1 497 titres	1 613 titres
Total	4 892 titres	5 050 titres

* Les versions anglaises et françaises comptent pour des titres différents.

† L'ONF est le dépositaire de certaines collections de films produits par d'autres organismes gouvernementaux avant sa fondation en 1939.

Il y a lieu de souligner ici l'attrait et l'intérêt que présente la collection de l'ONF auprès des publics canadiens et étrangers puisque près de 45 p. 100 des titres vendus ou loués ont été produits il y a plus de 20 ans. Cette constatation révèle que les productions de l'ONF demeurent des outils de référence majeurs quelle que soit leur année de production. Elle valide en outre l'importance accordée à la préservation des films de l'ONF et à leur accessibilité la plus large possible.

CinéRoute permet maintenant aux universités et aux centres de recherche canadiens d'accéder à 800 films de l'ONF et, selon une évaluation récente, les utilisateurs sont en règle générale heureux de cet accès et très satisfaits de la qualité de la transmission.

Une évaluation de cette initiative démontre l'utilité de ce service comme outil de référence et d'information. On a créé des profils d'utilisateurs, étudié le cas de huit universités et analysé les séances d'utilisateur de manière à dégager des données et des tendances fort utiles. Le rapport final a nourri les discussions avec les groupes externes intéressés aux résultats du projet (*Évaluation du processus d'implantation de CineRoute dans les institutions postsecondaires canadiennes*, ABC Inc.).

<p>OBJECTIF 3 <u>GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE EFFICACE ET RESPONSABLE.</u></p>

Au nombre des indicateurs utilisés à ce chapitre, mentionnons les suivants :

- niveau de ressources affectées à la production par rapport aux autres secteurs;
- améliorations apportées aux systèmes internes et externes de manière à mieux gérer et contrôler les ressources.
- recours à des évaluations, vérifications et autres études afin de pressentir et planifier les changements à apporter éventuellement aux directives et programmes et, s'il y a lieu, apporter ces changements avec à-propos.

Ressources affectées à la production

L'un des moyens permettant à l'ONF de s'assurer qu'il y a un lien entre les ressources utilisées et les résultats obtenus consiste à attribuer la majeure partie de ces ressources à la production d'œuvres de grande qualité. Comme l'illustre l'Annexe 2, l'ONF devait consacrer environ 66 % de son budget 2000-2001 à la production cinématographique, par rapport à 23 % à la distribution et à la mise en marché, et à 11 % au soutien à la gestion.

À cette fin, l'ONF poursuit ses efforts pour maintenir ses coûts administratifs de production au plus bas niveau possible. Dans le tableau ci-dessous, on constate que les coûts administratifs se sont maintenus à peu près au même niveau, même si les coûts directs de production ont augmenté de 3,5 millions. La situation s'explique du fait que les coûts directs de production en 2000-2001 ont compris l'achat ponctuel d'un télécinéma à 2,3 millions de dollars (pour lequel l'ONF a reçu une allocation spéciale de 2,0 millions).

Ressources de production

(millions of dollars)

	Dépenses réelles 1998–1999		Dépenses réelles 1999–2000		Dépenses réelles 2000–2001	
Production (coûts directs)	38,7	(68 %)	40,0	(67 %)	43,5	(69 %)
Administration de la production	1,6		1,6		1,7	
Coût net du programme de l'ONF	56,7	(100 %)	59,3	(100 %)	63,0	(100 %)

L'ONF considère que sa priorité est de produire des œuvres qui contribuent à répondre aux priorités du gouvernement fédéral, c'est-à-dire des œuvres de grande qualité qui font rayonner le Canada, favorisent le rapprochement des Canadiens et des Canadiennes entre eux, et établissent des liens avec le monde. L'ONF participe à des coproductions avec divers partenaires, s'assurant ainsi une mise en commun des ressources des secteurs public et privé.

Améliorations apportées aux systèmes internes et externes

Nous avons amélioré les systèmes de production, de distribution et d'administration de manière à permettre à l'ONF de remplir ses objectifs : produire des œuvres audiovisuelles de grande qualité et atteindre l'auditoire le plus efficacement possible. Voici les initiatives mises en œuvre à cette fin .

- Déploiement de connexion haute vitesse et de serveurs à grande capacité pour relier tous les centres de production du pays, rendant possible la collaboration en temps réel;
- Mise en œuvre du module Gestion des relations avec les utilisateurs (GRU), système de commerce électronique qui permet de mieux servir la clientèle de l'ONF;
- Développement de Synchrone, projet d'intégration des bases de données d'information sur les films et les productions audiovisuelles, qui améliore la qualité de l'information gérée par l'ONF;
- Développement du Système électronique de gestion des droits d'auteur (SEGDA) qui, comme son nom l'indique, permettra la gestion des droits sur quelque 10 000 productions;
- Amélioration de la transmission d'images audiovisuelles de grande qualité par CinéRoute pour faire suite à une évaluation du projet;
- Mise en œuvre de certaines initiatives respectant les principes de modernisation de la fonction de contrôleur, notamment au chapitre de l'analyse des risques concernant les pratiques de gestion, les systèmes de contrôle interne et l'information servant à la prise de décisions.

Dans l'ensemble, ces systèmes permettent à l'ONF de mieux gérer ses ressources en resserrant les liens entre ressources utilisées et résultats souhaités.

Recours à des évaluations, vérifications et autres études

L'une des priorités de l'ONF consiste à pressentir et planifier les changements à apporter éventuellement aux directives et programmes en raison de facteurs contextuels ou autres. Les évaluations, vérifications et autres études fourniront des renseignements détaillés et pertinents sur le rendement de manière à permettre à l'ONF d'améliorer ses opérations. Dans certains cas, de telles études donneront des informations utiles sur l'évolution des conditions.

L'ONF s'engage à entreprendre des évaluations et des vérifications conformément à la nouvelle directive du gouvernement fédéral. Ces travaux l'aideront à remplir l'objectif de gestion plus efficace et efficiente des ressources en pressentant les changements à apporter aux directives et programmes, en quantifiant les résultats et les modifications à mettre en place, en gérant les risques et en mettant en œuvre un plan de vérification à long terme.

4. Contribution de l'ONF aux priorités gouvernementales

Mettre en valeur et enrichir l'expérience canadienne

Depuis plus de 60 ans, l'ONF a comme mandat de faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et Canadiennes en produisant des films sur divers aspects de leurs réalités et en distribuant ces films auprès du grand public et des auditoires spécialisés.

Cette année, l'ONF a produit 87 films, les a rendu accessibles aux Canadiens et Canadiennes, et a mis à la disposition du public sa collection de plus de 9 000 films.

Grâce à ces œuvres, l'auditoire canadien est à la hausse et la population profite d'une sélection variée qui reflète bien la diversité linguistique et culturelle du Canada. Les œuvres contribuent également à ce que les Canadiens et les Canadiennes se comprennent les uns les autres par delà la distance pour créer une société aux valeurs communes.

L'ONF puise à la créativité et aux talents de la population canadienne de divers milieux, s'assurant ainsi de faire valoir et reconnaître nos artistes. Il intervient également auprès des jeunes en mettant en place des programmes de premières œuvres, d'initiation au cinéma, de formation et de soutien des nouveaux cinéastes d'origines culturelles diverses afin de leur permettre d'exprimer des réalités qui leur sont propres, d'apprendre un métier passionnant et de s'insérer dans le marché du travail.

Œuvres canadiennes destinées à des auditoires ciblés : enfants et jeunes, et peuples autochtones

Chacun des deux programmes de production, l'un en langue française et l'autre en langue anglaise, a mis sur pied un programme qui s'adresse exclusivement aux enfants et aux jeunes. Des documentaires, des films d'animation, des productions interactives en ligne ou sur cédérom, sont

produits chaque année et distribués à ces publics en utilisant les moyens les plus appropriés pour les rejoindre et les intéresser.

L'une des priorités du gouvernement fédéral est de favoriser le rapprochement des Canadiens et des Canadiennes entre eux. L'ONF met l'accent sur la production d'œuvres destinées aux jeunes; les faire participer au processus contribue à un tel rapprochement tout en donnant au public cible l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire, l'identité, les valeurs et le patrimoine canadiens.

De plus, diverses mesures en place au sein de l'ONF dans les domaines de la production, de la diffusion et de la formation cinématographiques ont pour objectif de permettre à des créateurs et à des cinéastes autochtones de s'exprimer et de mieux faire connaître et comprendre leurs réalités. Par exemple :

- Plusieurs films ont été produits par des cinéastes autochtones et sont offerts dans notre collection.
- Un programme de production spécifiquement conçu pour les cinéastes autochtones en est à son deuxième cycle triennal.
- Chaque année, un concours permet de recruter des cinéastes autochtones aux fins d'apprendre le métier, de réaliser un film, puis de s'insérer dans le marché du travail.
- Les films de l'ONF sont diffusés par le réseau de télévision autochtone APTN.
- L'ONF collabore avec ce réseau pour la coproduction de films à petit budget par des cinéastes autochtones débutants.

Mettre les Canadiens en relation avec le monde entier

En qualité d'institution publique reconnue de par le monde entier pour la grande qualité de ses œuvres, l'ONF assure la promotion des valeurs canadiennes aux quatre coins de la planète. Ses œuvres témoignent du talent et des compétences des artistes canadiens. Les prix remportés par les œuvres de l'ONF à l'échelle internationale sont de remarquables indicateurs de leur qualité, de leur pertinence et de leur caractère novateur.

La bonne volonté imputable à la présence et à la visibilité de l'ONF offre au gouvernement des occasions de rencontres internationales favorisant la promotion de la diversité culturelle, par exemple, et donne au secteur privé la possibilité d'augmenter les exportations d'autres produits culturels.

Annexes

Annexe I : Groupement des rapports

Modernisation de la fonction de contrôleur

L'ONF se joindra à la phase 2 de la modernisation de la fonction de contrôleur qui commence à l'automne 2001. Mais déjà, plusieurs initiatives ont été prises pour répondre aux objectifs de ce projet; mentionnons par exemple :

- la mise en œuvre de systèmes financiers intégrés et de la stratégie d'information financière (SIF);
- l'évaluation des risques par la vérification interne;
- l'amélioration des rapports de gestion par une harmonisation des banques de données;
- l'établissement de critères pour assurer de la qualité de l'information.

Paiements de transferts

En 2000-2001, l'ONF a versé 235 000 \$ en paiements de transferts répartis comme suit : 8 000 \$ en subventions pour encourager des artistes primés lors d'événements cinématographiques d'importance qui ont lieu au Canada et qui sont d'intérêt national ou international; le reste a été versé en contributions pour aider des organismes sans but lucratif œuvrant dans le milieu cinématographique et pour participer à la promotion de la cinématographie canadienne. Dans tous les cas, il s'agit de versements de faible valeur faits à plusieurs bénéficiaires différents.

Politiques spéciales sur les voyages

L'ONF est un employeur distinct et, de ce fait, peut appliquer sa propre politique sur les voyages. En réalité, l'ONF suit de très près la politique du Conseil du Trésor et toute différence ne pourrait avoir qu'une incidence quasi négligeable. Il est à remarquer qu'à l'ONF, la même politique sur les voyages s'applique à toutes les catégories du personnel, incluant les personnes nommées par le Gouverneur en conseil et les cadres supérieurs.

Gestion du matériel

Depuis plusieurs années déjà, l'ONF tient des registres de ses stocks de biens meubles et des biens destinés à la vente (produits audiovisuels). Des dénombrements et des réévaluations se font à intervalles réguliers de sorte que nos états financiers reflètent constamment la valeur réelle de ces biens.

Initiative d'amélioration du service

L'ONF a participé à des séances d'information sur la mise en œuvre de l'Initiative pangouvernementale d'amélioration du service en cinq ans. L'ONF étudie actuellement les outils de mesure communs qui ont été proposés et mettra en œuvre les éléments de l'Initiative conformément au plan progressif du gouvernement.

Annexe II : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

Renseignements financiers

Office national du film	\$
Dépenses nettes prévues	59 243 000
Autorisations totales nettes	65 159 693
Dépenses nettes réelles en 2000-2001	63 041 634

Note : Les données financières sommaires comprennent trois chiffres, lesquels visent à illustrer ce qui suit :

- les dépenses prévues au début de l'exercice (dépenses nettes prévues)
- les autorisations représentent les dépenses supplémentaires que le Parlement a jugé bon d'accorder aux ministères en fonction de changements dans les priorités et d'activités imprévues (autorisations totales nettes);
- la somme vraiment dépensée (dépenses nettes réelles en 2000-2001)

L'ONF répartit ses budgets entre ses objectifs décrits à la Partie II de la façon suivante

Production d'œuvres audiovisuelles	66 %
Distribution, mise en marché et amélioration de l'accès aux œuvres audiovisuelles	23 %
Soutien à la gestion	11 %

Les tableaux 1 et 2 de la Section B présentent les crédits accordés à l'ONF pour l'année 2000-2001 en comparaison avec les dépenses réelles. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles découle de retards imprévus dans le déroulement de projets de production et dans le développement du site Web.

Le tableau 3 montre l'évolution des dépenses de l'ONF au cours des dernières années. Les sommes représentent la totalité des dépenses financées à la fois par le crédit parlementaire et par les recettes générées par nos activités. Les écarts proviennent de fluctuations dans les recettes et des ajouts au crédit pour la charge de travail supplémentaire et les rajustements aux conventions collectives.

Le tableau 4 montre les recettes disponibles. La prolifération des chaînes spécialisées a entraîné une diminution notable de la valeur des redevances versées pour les productions.

Une petite partie de nos ressources est consacrée à des paiements de transfert faits au titre de subventions et contributions. La ventilation figure au tableau 5.

Le tableau 6 montre comment se répartit l'utilisation de notre fonds renouvelable, qui sert à financer le fonds de roulement des activités commerciales et la valeur nette des immobilisations.

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)				
		2000-2001		
Crédit/Programme		Dépenses nettes prévues	Autorisations totales nettes	Dépenses réelles nettes
85a	Fonds renouvelable de l'ONF national du film - Déficit de fonctionnement	59,2	65,2	63,0
(L)	Fonds renouvelable de l'ONF national du film	0,4	0,4	2,6
Total pour l'Agence		59,6	65,6	65,6
<p>Note : Les données financières sommaires comprennent trois chiffres, lesquels visent à illustrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les dépenses prévues au début de l'exercice (dépenses nettes prévues); · les autorisations représentant les dépenses supplémentaires que le Parlement a jugé bon d'accorder aux ministères en fonction de changements dans les priorités et d'activités imprévues (autorisations totales nettes) : comprennent le report de fonds de l'année précédente et les augmentations reliées aux conventions collectives. Ces sommes comprennent aussi des attributions spéciales reçues pour financer le renouvellement de l'équipement technique et la mise en œuvre de la stratégie d'information financière. · la somme vraiment dépensée (dépenses réelles nettes en 2000-2001). 				

Le déficit de fonctionnement paraissant dans le fonds renouvelable de l'ONF est entièrement financé par un crédit parlementaire annuel (crédit 85a pour l'année 2000-2001), ce qui représente une situation assez unique dans les autorisations du budget des dépenses. Seuls le fonds de roulement relié aux opérations commerciales de l'ONF et la variation dans la valeur nette des immobilisations sont financés au moyen d'un crédit législatif. (voir également le tableau 6).

Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
2000-2001			
Opérations de l'ONF	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ETP	490	490	509
Fonctionnement*	67,8	73,8	70,8
Capital	–	–	–
Subventions et contributions votées	0,3	0,3	0,2
Total des dépenses brutes	68,1	74,1	71,0
Moins :			
Recettes disponibles	(8,9)	(8,9)	(8,0)
Total des dépenses nettes	59,2	65,2	63,0
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	–	–	–
Coût des services offerts par d'autres ministères**	–	–	–
Coût net du programme	59,2	65,2	63,0
* <i>Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités de départ.</i>			
** <i>Coût des services offerts par d'autres ministères 30 260 \$.</i>			

Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison dans le temps entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles (en millions de dollars)					
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Opérations de l'Office national du film	64,0	68,5	68,1	74,1	71,0
Total	64,0	68,5	68,1	74,1	71,0

Ce tableau indique l'évolution des dépenses de l'Office national du film au cours des dernières années. Les montants représentent la totalité des dépenses financées à la fois par le crédit parlementaire et par les recettes générées par nos activités. Les variations proviennent des fluctuations dans les recettes et des rajustements au crédit parlementaire pour la charge de travail accrue et les conventions collectives

Pour 2000-2001, nous présentons les dépenses prévues au budget principal des dépenses du début de l'exercice. Les autorisations totales représentent les sommes additionnelles reçues pour couvrir des rajustements aux conventions collectives et pour le report de fonds de l'année précédente. Cette somme comprend aussi une attribution spéciale reçue pour financer de l'équipement technique et la mise en œuvre de la stratégie d'information financière. Les dépenses réelles représentent l'utilisation véritable des fonds.

Il est à remarquer que l'Office national du film n'a qu'un seul secteur d'activité.

Tableau financier 4 – Recettes disponibles

Recettes disponibles (en millions de dollars)					
Recettes disponibles	Recettes Réelles 1998-1999	Recettes Réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Opérations de l'Office national du film	7,3	8,5	8,9	8,9	8,0
Total des recettes disponibles	7,3	8,5	8,9	8,9	8,0

Tableau financier 5 – Paiements de transfert

Paiements de transfert (en millions de dollars)					
	Dépenses réelle 1998-1999	Dépenses réelle 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions	0,006	0,007	0,012	0,012	0,008
Contributions	0,323	0,323	0,307	0,307	0,227
Total des paiements de transfert	0,329	0,330	0,319	0,319	0,235

Tableau financier 6 – Sommaires financiers du fonds renouvelable

Sommaire financier concernant le fonds renouvelable					
Fonds renouvelable de l'Office national du film (millions de dollars)					
			2000-2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes (crédit parlementaire)	56,7	59,8	59,2	65,2	63,0
Dépenses nettes	(56,7)	(59,8)	(59,2)	(65,2)	(63,0)
Profit (ou perte)	0	0	0	0	0
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation des fonds :					
Dépréciation/amortissement	(3,9)	(2,9)	(2,0)	(2,0)	(2,8)
Modification du capital de fonctionnement	(0,0)	0,6	0,4	0,4	0,0
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	1,4	1,9	2,0	2,0	5,4
Excédent de trésorerie (besoin)	(2,5)	(0,4)	0,4	0,4	2,6
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	11,2	10,8	16,7	16,7	13,4
<p>Note : Le fonds renouvelable de l'Office national du film est autorisé par la <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> pour les opérations commerciales liées à la production et à l'exploitation de la collection des produits audiovisuels de l'ONF.</p>					

Annexe III : Aperçu de l'Office national du film

A. Mandat

En vertu de l'article 9 de la *Loi sur le cinéma*, l'ONF

a pour mission de susciter et promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment de :

- Produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- Faire des recherches sur les activités filmiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes faisant de la production de films;
- Conseiller le gouverneur en conseil en matière d'activités filmiques;
- Remplir, en matière d'activités filmiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.¹ »

Énoncé de mission

Dans un monde de communications en perpétuelle évolution et au sein duquel le Canada doit faire valoir sa spécificité, l'ONF contribue à ce que des voix canadiennes se fassent entendre et à ce que des visions canadiennes s'expriment, ici et ailleurs. Dans ce contexte, l'ONF a adopté l'énoncé de mission ci-après comme interprétation opérationnelle de son mandat :

L'ONF produit et distribue des œuvres audiovisuelles qui suscitent la discussion sur des sujets importants pour le public canadien et étranger, se font reconnaître par leur excellence, leur pertinence et leur caractère innovateur, et explorent le potentiel créatif des médias audiovisuels.

¹ S.R.C.1985, ch. N-8. L'article dit également que l'ONF doit « *représenter le gouvernement fédéral dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale liée à des films cinématographiques réalisés pour le gouvernement ou l'un de ses départements* ». Ces pouvoirs ont cependant été transférés au ministre des Approvisionnements et Services par décret en conseil C.P. 1984-6/2565.

B. Cadre de fonctionnement

Description du programme de l'Office national du film

L'ONF est un organisme culturel qui relève du ministère du Patrimoine canadien. Il est administré par un conseil d'administration nommé par le gouverneur en conseil et présidé par le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

L'ONF est un organisme intégré de production et de distribution de films et autres produits multimédias : les films y sont développés, scénarisés, tournés, traités, publicisés, mis en marché, vendus et distribués. Son centre principal de production et de distribution est à Montréal, mais il possède aussi des bureaux à Ottawa, Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Il compte également des bureaux à Paris, Londres et New York pour la mise en marché de ses productions sur le scène internationale. Pour exécuter son programme d'activités, il compte sur son propre personnel, mais il a également recours à des pigistes et s'associe au besoin à des partenaires des secteurs public et privé de la production et de la distribution.

Bien qu'il soit autonome et que, par tradition, il œuvre à distance du gouvernement, cet organisme cinématographique public contribue à plusieurs égards aux objectifs de la politique culturelle canadienne en offrant des films socialement et culturellement pertinents, en fournissant du matériel audiovisuel canadien aux milieux éducatifs, en appuyant directement diverses initiatives du gouvernement canadien ici et sur la scène internationale, en assurant la préservation d'un riche patrimoine audiovisuel canadien et en y donnant accès, en soutenant le cinéma de la relève, en favorisant le développement du cinéma régional et celui des groupes de la diversité, en établissant des alliances stratégiques avec les secteurs privé et public, en favorisant la promotion de la culture canadienne à l'étranger et en encourageant la recherche et l'expérimentation dans les technologies des communications.

Description des secteurs de service

L'ONF comprend un seul programme, un seul secteur d'activité et un seul mandat, qui est de « faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations. » À cette fin, il compte sur les ressources et les activités de trois secteurs de service, soit la production d'œuvres audiovisuelles, la distribution de ces œuvres auprès des publics canadiens et étrangers, et l'administration de ses affaires.

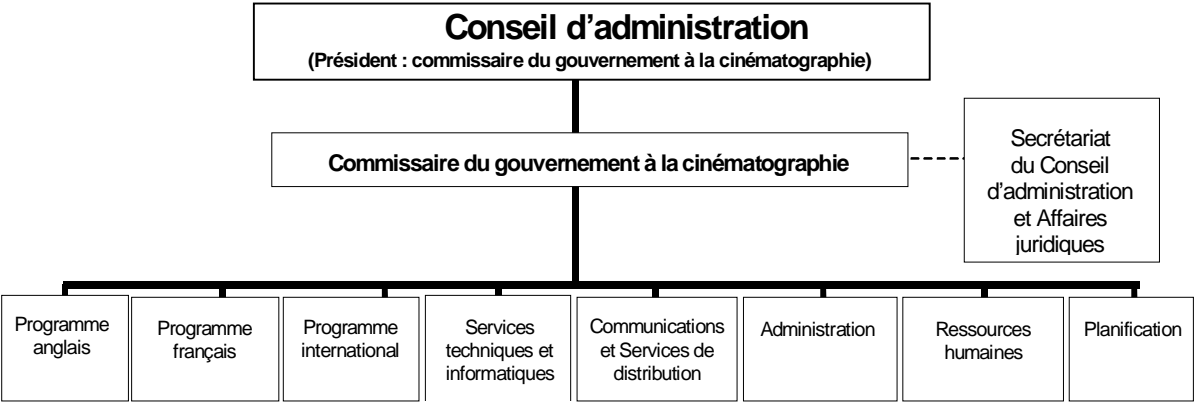
En qualité de producteur public, l'ONF s'assure que l'interprétation des réalités et de l'imaginaire canadiens offre un haut niveau de qualité sur le plan cinématographique, permet l'innovation et l'avancement artistiques et technologiques et porte tout autant sur de grands enjeux de société que sur des faits de la vie quotidienne.

En qualité de distributeur public, l'ONF s'assure que les films qu'il produit rejoignent le grand public et des auditoires spécialisés en ayant recours aux circuits de diffusion et aux systèmes de distribution les plus appropriés à sa mission, et en faisant en sorte que sa collection audiovisuelle patrimoniale soit préservée et accessible par l'entremise de systèmes performants.

En qualité d'organisme public, l'ONF s'assure d'une saine gouvernance de ses activités et de ses ressources en aménageant des conditions propices à la créativité, à la productivité et à la responsabilité de son personnel.

C. Organigramme

L'organigramme suivant illustre la structure organisationnelle et hiérarchique sur laquelle s'appuie l'ONF pour assurer au jour le jour que ses secteurs de services donnent un rendement optimal, tant au plan de l'efficience qu'à celui de l'efficacité



Centres de responsabilité

Sous la direction du ou de la Commissaire, le programme est divisé en neuf (9) principaux centres de responsabilités.

Le **Programme anglais** gère les activités de production en langue anglaise et de marketing de ses produits à l'échelle canadienne.

Le **Programme français** gère les activités de production en langue française et de marketing de ses produits à l'échelle canadienne.

Le **Programme international** est chargé des activités de mise en marché et de vente à l'étranger, et gère la participation de l'ONF à des festivals canadiens et étrangers.

Les **Services techniques et informatiques** comprennent les services techniques ainsi que le développement et le soutien informatiques.

Les **Communications et Services de distribution** englobent les communications, les affaires gouvernementales, la gestion de la collection et de l'information, la Cinémathèque de plans d'archives et divers services de soutien à la distribution.

L'**Administration** regroupe les services financiers, les aménagements, les ressources matérielles et les services à la clientèle.

Les **Ressources humaines** gèrent le personnel, la formation et le programme d'équité.

La **Planification** regroupe la planification, l'évaluation et la vérification interne.

Le **Secrétariat du Conseil d'administration et Affaires juridiques** s'occupe également de l'accès à l'information.

Annexe IV : Autres renseignements

A. Personnes auprès desquelles obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

- Maryse Charbonneau, directrice de l'Administration
- Claude Parent, directeur de la Planification et des Examens

(Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires auprès des responsables des secteurs de service peuvent aussi consulter le site Internet (<http://www.onf.ca>) pour obtenir leurs coordonnées.)

B. Lois appliquées et règlements connexes

- *Loi sur le Cinéma*, S.R.C. 1985, ch. N-8 (la dernière modification est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1995)